



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 24 octobre 2025

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre du programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés mené par l'OIT et met en lumière les changements et les problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail (voir le projet de décision au paragraphe 33).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

Documents connexes: GB.353/POL/5, GB.353/POL/5/Décision, ILC.113/DG/APP.

► I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés mené par l'OIT. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par l'OIT au titre du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025), du plan d'intervention d'urgence lancé par le Bureau en novembre 2023 et du programme de relèvement connexe, dont la mise en œuvre a commencé en juin 2024 grâce à l'appui supplémentaire d'importants partenaires de développement. Il décrit en outre les principales évolutions et les problèmes les plus importants observés depuis la publication du dernier rapport et présente les tendances récentes du marché du travail en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il met aussi en évidence le rôle de l'OIT en faveur des initiatives de relèvement rapide au sein du système des Nations Unies, ainsi que les contributions plus larges de l'Organisation au projet de plan d'action pour un relèvement rapide 2026-27, un cadre conforme à l'appel éclair en faveur du territoire palestinien occupé (2025) et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et soutenu conjointement par l'équipe de pays des Nations Unies et par le gouvernement de l'État de Palestine ¹.
2. Le marché du travail palestinien reste extrêmement tendu en 2025, avec des contrastes marqués entre la Cisjordanie et Gaza. Entre les premiers trimestres de 2023 et de 2025, le PIB réel s'est contracté de 29 pour cent, tandis que l'emploi s'est effondré de 87,4 pour cent à Gaza et a baissé de 17,1 pour cent en Cisjordanie. Début 2025, le chômage en Cisjordanie atteignait 31,7 pour cent pour les hommes et 33,7 pour cent pour les femmes. Il est à noter que l'écart de longue date entre les femmes et les hommes s'est fortement réduit et que le rapport s'est même inversé en 2024, essentiellement en raison de l'effondrement de l'emploi en Israël, où les hommes constituaient auparavant la majorité des travailleurs. Au premier trimestre de 2025, le nombre de Palestiniens employés en Israël et dans les colonies israéliennes avait chuté de plus de 80,2 pour cent, passant de près de 178 000 travailleurs avant la guerre à seulement 35 300. Les travailleurs déplacés se sont de plus en plus orientés vers des activités informelles précaires, et les salaires et le temps de travail ont fortement diminué ².
3. Bien que les données officielles sur la main-d'œuvre ne soient pas encore disponibles pour 2025, il ressort des estimations de juin 2025 concernant Gaza que le chômage s'y maintient à un niveau sans précédent de 80 pour cent ou plus, ce qui traduit l'effondrement presque total du marché du travail. Le chômage des jeunes, qui s'établissait avant la guerre à environ 63 pour cent, est aujourd'hui probablement généralisé. Les possibilités d'études, de formation et de premier emploi sont quasiment inexistantes; c'est toute une génération qui perd des années cruciales d'apprentissage et d'expérience professionnelle. Quelque 1,9 million de

¹ En adoptant, à sa 113^e session (2025), la Résolution concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'Organisation, la Conférence internationale du Travail a décidé que la Palestine devrait être invitée à participer aux réunions de l'OIT en qualité d'État non membre observateur. L'État de Palestine a ensuite informé le Directeur général qu'il convenait d'utiliser la dénomination «État de Palestine» pour désigner la Palestine à l'OIT. L'expression «territoire palestinien occupé» reste valable pour désigner le territoire constitué de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, lorsque le contexte l'exige. Lorsqu'il est question, outre ces territoires, du Golan syrien occupé, c'est toujours l'expression «territoires arabes occupés» qui devrait être utilisée.

² OIT et Bureau central palestinien de statistique (PCBS), *The prolonged war in Gaza: Impacts on employment and livelihoods in the West Bank: Bulletin No.6*, ILO Brief, à paraître.

personnes, soit 90 pour cent de la population, ont été déplacées, souvent à plusieurs reprises. Elles vivent dans des abris surpeuplés, subissent de graves pénuries d'eau et de nourriture, et font face à une pauvreté quasi généralisée. Le système éducatif a été dévasté: 95 pour cent des écoles et toutes les universités ont été endommagées ou détruites; plus de 650 000 enfants sont déscolarisés depuis près de deux ans. Les mesures temporaires en faveur de l'apprentissage et les initiatives d'enseignement à distance n'ont bénéficié qu'à un petit nombre d'étudiants et ont été entravées par des pannes d'électricité fréquentes et la mauvaise connectivité ³. La part des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation est estimée à 73,8 pour cent (75,3 pour cent pour les jeunes hommes et 72,1 pour cent pour les jeunes femmes). L'exclusion prolongée du travail et de l'apprentissage, telle qu'on la constate à Gaza, devrait conduire à une perte de compétences et laisser des séquelles, ce qui réduira la capacité d'intégration dans le marché du travail et pourrait compromettre à long terme la productivité potentielle ⁴.

4. Les employeurs et les travailleurs de Cisjordanie font état de graves perturbations – points de passage installés aux entrées de villages et souvent fermés pendant des heures, voire des jours, points de contrôle, attaques de colons – qui rendent les lieux de travail pratiquement inaccessibles. Les barrières et les couvre-feux ont encore ralenti la circulation des marchandises, augmenté les coûts et contraint les clients à payer plus cher pour des produits qui arrivent souvent en mauvais état. Selon les projections, le PIB réel de la Cisjordanie se contractera de 3,8 pour cent en 2025 et le taux d'activité devrait baisser de 1,5 point de pourcentage pour les hommes et de 1,9 point de pourcentage pour les femmes par rapport à 2024. Dans le même temps, avec environ 363 500 emplois perdus, le taux de chômage en Cisjordanie devrait atteindre 38,5 pour cent, aggravant encore la vulnérabilité des ménages ⁵.
5. Une évaluation rapide réalisée par l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le Bureau central palestinien de statistique (PCBS) et l'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques (MAS), a montré que la guerre à Gaza avait gravement perturbé le marché du travail en Cisjordanie. Parmi les secteurs les plus durement touchés figurent la construction et l'industrie manufacturière, tandis que l'agriculture et le commerce ne montrent que de faibles signes de reprise. Selon la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Gaza représentait avant la guerre 30 pour cent du marché d'exportation de la Cisjordanie. Pour s'en sortir, les ménages sabrent dans leurs dépenses essentielles et non essentielles, puisent dans leur épargne ou demandent de l'aide à leur famille, ne remboursent pas leurs dettes et recourent parfois à des stratégies d'adaptation préjudiciables (par exemple, en se privant de soins de santé ou en déscolarisant leurs enfants). Malgré ces difficultés, près de 90 pour cent des travailleurs déplacés disent vouloir réintégrer le marché du travail israélien lorsque les conditions se seront améliorées, essentiellement en raison des salaires offerts en Israël, qui sont plus de deux fois supérieurs à ceux proposés en Cisjordanie. Les personnes qui choisissent de rester sur le marché du travail cisjordanien préfèrent toujours travailler dans la construction, l'industrie manufacturière et le commerce, la plupart des travailleurs estimant ne pas vraiment avoir besoin de se recycler dans l'immédiat ⁶.

³ Fondation européenne pour la formation, *The Impact of the Gaza Crisis on Human Capital – June 2025 Update*, 2025.

⁴ OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 113^e session, 2025, ILC.113/DG/APP.

⁵ OIT et PCBS, *The prolonged war in Gaza*, ILO Brief, à paraître.

⁶ OIT, PNUD, PCBS et MAS, *Rapid Assessment of the Impact of the War in Gaza on Employment and Labour Market Recovery in the West Bank*, à paraître, 7.

6. Malgré ces difficultés, l'ONU et ses partenaires ont collaboré avec le gouvernement de l'État de Palestine en vue de créer des emplois d'urgence et de mettre en place une assistance pécuniaire, une aide alimentaire et un soutien en matière d'éducation et de santé, tout en œuvrant au renforcement des institutions. Plusieurs organismes du système des Nations Unies, dont l'OIT, ont soutenu la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale et renforcé les moyens de subsistance et les systèmes de protection sociale. En 2024, les donateurs ont accru leur financement, qui a atteint 770 millions de dollars des États-Unis (soit 16 pour cent des dépenses publiques), un montant qui équivaut néanmoins à moins de la moitié des recettes retenues par Israël. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de faire face à une grave crise financière. Il a dû mettre des membres de son personnel en congé sans solde et sa capacité d'exécution est menacée, surtout à Gaza ⁷.
7. Le plan de paix en vingt points négocié par les États-Unis, avec le soutien du Qatar, de l'Égypte et de la Türkiye, devrait se dérouler en trois phases. La première phase du plan ayant été approuvée par Israël et le Hamas le 8 octobre, sa mise en œuvre a commencé par un cessez-le-feu immédiat, qui prévoit notamment la suspension des hostilités, la libération des otages israéliens et de détenus palestiniens et l'extension de l'aide humanitaire. L'Organisation des Nations Unies soutient le plan et les préparatifs stratégiques du gouvernement palestinien visant à diriger le relèvement national dans la bande de Gaza, avec le soutien de partenaires internationaux et dans le cadre d'un contrôle des ressources versées par les donateurs. Le gouvernement joue déjà un rôle actif s'agissant de coordonner la fourniture de services dans la bande de Gaza dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, de la protection sociale et des programmes d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre de la gouvernance tripartite du Fonds palestinien pour l'emploi. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 10 octobre, plus de 390 000 Palestiniens sont rentrés chez eux, en se rendant principalement du sud vers le nord de Gaza. Grâce au cessez-le-feu, l'ONU et ses partenaires étendent rapidement leurs opérations et atteignent des populations qui étaient inaccessibles depuis des mois, ce qui souligne que les besoins restent immenses et qu'un accès et un financement durables sont essentiels.
8. Juste avant la signature du plan de paix, début octobre, la ministre palestinienne du Travail a présenté la stratégie nationale pour l'emploi 2025-2027, intitulée «Renforcer la résilience, le travail décent et l'emploi durable». Axée sur les priorités urgentes définies par le gouvernement et les partenaires sociaux palestiniens, cette stratégie est le fruit d'une série de consultations organisées en 2024 et 2025 avec des partenaires locaux et internationaux. Elle s'articule autour de quatre grands axes: la promotion de l'emploi au moyen de programmes de travail contre rémunération en espèces et de subventions salariales; l'amélioration de l'employabilité par le développement des compétences et la formation professionnelle; le soutien à l'entrepreneuriat, aux jeunes entreprises et aux micro, petites et moyennes entreprises; et la promotion de l'enregistrement et du développement des coopératives.

⁷ Assemblée générale des Nations Unies, Conseil économique et social, *Assistance au peuple palestinien, Rapport du Secrétaire général*, mai 2025, paragr. 106.

► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

9. La période considérée coïncide avec la dernière année de mise en œuvre du troisième Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé (2023-2025), lancé en février 2023. La publication du présent rapport intervient également plus de deux ans après les événements du 7 octobre 2023 et la guerre qui s'en est suivie à Gaza, laquelle a amené l'OIT à activer son plan d'intervention d'urgence et à réorienter ses interventions afin de répondre aux besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens touchés par une crise de plus en plus grave, conformément aux priorités définies dans le plan d'intervention d'urgence.
10. En juin 2025, en vue de la préparation du nouveau cadre de programmation pour les années à venir, le bureau du représentant de l'OIT à Jérusalem (OIT-Jérusalem), en collaboration avec le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes, a entrepris une évaluation groupée du programme palestinien de promotion du travail décent et du plan d'intervention d'urgence ainsi que des programmes de relèvement connexes. Cette évaluation portait sur la cohérence, la pertinence et l'efficacité de ces programmes pour faire face aux graves perturbations du marché du travail provoquées par la crise en cours. Il s'agissait de recenser les enseignements à retenir et les bonnes pratiques, et de déterminer si l'action menée par l'OIT pouvait être élargie, conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 353^e session (mars 2025)⁸. Il en est par ailleurs ressorti qu'il convenait de faire en sorte que les futurs programmes combinent de manière équilibrée interventions d'urgence et stratégies à plus long terme en faveur du relèvement, de la résilience et du travail décent, tout en respectant fidèlement la vision d'avenir des mandants tripartites, y compris la stratégie nationale pour l'emploi (2025-2027) qui a été lancée récemment et les cadres de relèvement rapide mis en place sous l'égide de l'ONU. En outre, l'OIT finalise actuellement un plan semestriel décrivant les actions qu'elle entend mener dans l'immédiat à Gaza pour soutenir le rétablissement des revenus et de l'emploi, ainsi que la relance des moyens de subsistance et des services commerciaux essentiels. Il vise à élargir les activités actuelles ou récentes concernant les évaluations du marché du travail et l'anticipation des besoins en matière de compétences, la sensibilisation et l'autonomisation des jeunes, les activités de reconstruction à forte intensité de main-d'œuvre, l'appui aux entreprises, la relance des services essentiels des organisations d'employeurs et de travailleurs, la promotion et la fourniture d'un appui aux partenaires sociaux en vue de renforcer les capacités institutionnelles et d'améliorer la sensibilisation des membres, ainsi que l'appui technique aux institutions nationales pour la mise en place d'une protection sociale fondée sur les droits.
11. Dans le même temps, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies mènent conjointement une évaluation rapide des dommages et des besoins à Gaza afin d'évaluer les conséquences du conflit armé qui sévit dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023. Cette évaluation s'appuiera sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation intérimaire rapide des dommages et des besoins qui a été réalisée conjointement par l'Union européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale en février 2025 et qui a permis d'estimer le montant

⁸ À sa 353^e session, le Conseil d'administration du BIT a, entre autres décisions, réaffirmé sa volonté de soutenir le travail décent et la justice sociale dans le territoire palestinien occupé. Il a approuvé le plan d'intervention d'urgence du Bureau et les efforts de relèvement déployés par celui-ci, salué le soutien financier apporté par la communauté internationale et demandé que des mesures renforcées soient prises pour répondre aux besoins immédiats et à long terme en matière d'emploi. Il a également souligné l'importance d'un accès sûr pour le personnel du BIT.

total des besoins en matière de relèvement et de reconstruction à 53,2 milliards de dollars des États-Unis. Le cas échéant, cette méthodologie sera adaptée. L'OIT dirigera le volet de l'évaluation consacré à l'emploi et contribuera à l'analyse sur la protection sociale.

12. En outre, l'équipe de pays des Nations Unies, avec le concours de l'OIT, est en train de mettre la dernière main à son plan d'action pour un relèvement rapide, qui devrait être prêt d'ici à la fin de 2025. Ce plan définit un cadre biennal (2026-27) pour passer de la phase des secours humanitaires à celle des activités de relèvement pilotées par les Palestiniens, la priorité étant de rétablir les services, de rebâtir les systèmes essentiels et de renforcer la capacité du gouvernement de l'État de Palestine de diriger la reconstruction. Il s'inscrit dans le droit fil de l'appel éclair en faveur du territoire palestinien occupé et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de garantir que les mesures d'urgence immédiates tiennent compte des objectifs de développement à long terme. Dans ce cadre, l'OIT et le PNUD codirigent l'élaboration du volet «emploi et relèvement économique». À Gaza, le relèvement s'opérera selon les priorités du gouvernement en matière de secours et de relèvement rapide, qui sont axées sur les services publics essentiels en matière d'emploi, de santé, d'éducation et de protection sociale, alors qu'en Cisjordanie l'accent sera mis sur les moyens de subsistance, la protection sociale et la gouvernance.
13. Depuis son lancement en juin 2024, le plan d'intervention d'urgence et le programme de relèvement connexe établis par le BIT, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de promotion du travail décent pour le territoire palestinien occupé, ont bénéficié de l'appui d'un fonds commun multidonateurs d'un montant total de 6 millions de dollars des États-Unis abondé par la Région wallonne (Belgique), l'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas, ainsi que de ressources internes du BIT et d'un soutien additionnel du Koweït. Ces fonds ont été affectés à la promotion de l'emploi, au renforcement de la protection sociale et au redressement des entreprises dans le territoire palestinien occupé, tout en apportant une aide institutionnelle essentielle au gouvernement palestinien et aux partenaires sociaux. Ce programme est évolutif et a été prolongé jusqu'en juin 2026.
14. Conformément à l'alinéa f) de la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 353^e session et compte tenu de l'incertitude qui entoure la date d'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu durable et du début de la reconstruction de Gaza, les mandants tripartites palestiniens, le ministre du Travail, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la FPCCIA ont proposé, à la fin de septembre 2025, que la réunion prévue pour la mobilisation des ressources soit reportée et organisée en marge de la 356^e session (mars 2026) du Conseil d'administration. Cette réunion a pour objectif de mobiliser des ressources afin d'intensifier les interventions d'urgence et les efforts de relèvement rapide, en mettant l'accent sur la promotion du travail décent pour tous les Palestiniens, tout en répondant aux besoins urgents et aux priorités à plus long terme dans le cadre d'un relèvement rapide et de la reconstruction de Gaza et de la Cisjordanie.
15. Afin de renforcer la mise en œuvre des interventions sur le terrain et de les intensifier tout en assurant un suivi efficace à Gaza, l'OIT travaille en partenariat avec le Fonds palestinien pour l'emploi, organisme d'exécution relevant du ministère du Travail et doté d'une gouvernance tripartite, ainsi qu'avec la PGFTU, les chambres de commerce de Gaza et plusieurs organismes des Nations Unies afin de mettre en œuvre des programmes d'urgence en faveur de l'emploi, de protéger les moyens de subsistance et de promouvoir le relèvement, tout en défendant les principes du travail décent et en satisfaisant les besoins urgents des communautés touchées. Ce partenariat vise aussi à renforcer la capacité des mandants tripartites de mener des actions de relèvement rapide et d'élaborer activement des stratégies à plus long terme en faveur de la résilience et d'une reconstruction inclusive.

16. Dans le cadre du volet thématique sur la fragilité et les conflits, le changement climatique et l'informalité du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et du projet de la Banque mondiale sur le renforcement de la protection sociale, l'OIT, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont lancé un programme conjoint de 24 mois visant à appuyer la mise en œuvre d'une stratégie de protection sociale qui permette de faire face aux chocs en Cisjordanie et à Gaza, inspirée de la stratégie (2025-2027) du ministère du Développement social. Dans le cadre de cette initiative, l'OIT dirigera un processus de consultation participatif en vue de l'élaboration d'une stratégie globale de protection sociale adaptée aux chocs.

► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus

A. Promotion de l'emploi et relèvement des entreprises

17. Depuis juin 2024, l'OIT, en partenariat avec le Fonds palestinien pour l'emploi et des parties prenantes locales, met en œuvre le programme de relèvement prévu dans le plan d'intervention d'urgence à Gaza et en Cisjordanie. À ce jour, 1 245 emplois décents de courte durée, soit l'équivalent de 112 050 journées de travail sur deux cycles, ont été créés au moyen de travaux à forte intensité de main-d'œuvre destinés à entretenir et à remettre en état les infrastructures de base et à fournir des services essentiels dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale. Ces emplois, qui génèrent des revenus immédiats tout en préservant des services d'intérêt collectif, vont du déblaiement de décombres et de la réfection de routes au soutien psychosocial aux enfants et à l'aide aux hôpitaux.
18. Vingt pour cent des participants au programme étaient des femmes et 4,3 pour cent des personnes en situation de handicap. Les participants ont été affectés à différents types de tâches – non qualifiées, qualifiées ou hautement qualifiées – dans des secteurs clés: 828 personnes dans des services municipaux pour remettre en état des infrastructures essentielles; 57 personnes dans des hôpitaux et des cliniques pour aider à assurer la logistique, la maintenance et la gestion des déchets médicaux; et 53 ingénieurs et agents sur le terrain pour évaluer les dégâts causés aux habitations et effectuer des réparations urgentes afin de permettre aux familles déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité. Le programme répondait aussi à des besoins de relèvement plus larges, puisque des femmes diplômées ont apporté un soutien éducatif et psychosocial dans des abris, d'autres travailleurs ont aidé des chambres de commerce et des ministères à évaluer des dommages et à assurer une surveillance économique, d'autres encore ont remis en état des actifs agricoles par des travaux de plantation et d'irrigation, et des équipes supplémentaires ont assuré le maintien des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau afin de protéger la santé publique et l'hygiène dans des abris.
19. Afin d'aider les entreprises à se relever et de promouvoir l'emploi, le BIT a réalisé des évaluations sectorielles approfondies en Cisjordanie pour recenser les déficits auxquels font face les entreprises palestiniennes, déterminer les possibilités de formation et d'enseignement professionnel et permettre aux entreprises de surmonter leurs problèmes de liquidités et de retenir et reconstituer leurs effectifs. Sur la base de cette évaluation, l'OIT et ses partenaires tripartites, en collaboration avec le Fonds palestinien pour l'emploi, ont lancé une initiative en faveur du relèvement des entreprises visant à stabiliser ces dernières et à favoriser un relèvement rapide à Gaza et en Cisjordanie. Cette initiative prévoit le versement de subventions salariales à plus de 450 travailleurs afin d'éviter de nouveaux licenciements, de permettre la réintégration de salariés précédemment licenciés et de former des jeunes diplômés. En outre, un dispositif de financement initial viendra en aide à 60 jeunes entreprises

dirigées par des femmes dans les secteurs de la construction, de l'agroalimentaire, de l'habillement, de l'ameublement, du commerce, du tourisme et des technologies de l'information et de la communication. Ce dispositif combinera une aide financière à une formation et un accompagnement sur mesure en matière d'entrepreneuriat.

20. L'OIT aide les entrepreneurs palestiniens, en particulier les femmes et les jeunes, à créer des entreprises durables, à développer les coopératives et à élargir l'accès aux financements et aux marchés, favorisant ainsi la création d'emplois et une croissance inclusive. En partenariat avec le ministère palestinien du Travail, et grâce à un soutien financier du gouvernement de l'Italie, l'Organisme de coordination des coopératives a adopté, avec l'appui du BIT, un manuel d'audit des coopératives et formé 24 personnes pour améliorer la gouvernance des coopératives. Le renforcement des capacités a été intensifié grâce aux outils du BIT dédiés aux coopératives – Think.COOP, Start.COOP et My.COOP – et 13 formateurs de l'organisme et de l'Université Al-Qods ont été préalablement certifiés afin de dispenser ces formations. Grâce à ces efforts, 5 nouvelles coopératives dirigées par des jeunes ont vu le jour, et 25 coopératives agricoles ont pu améliorer la qualité de leurs produits, leur commercialisation et leur intégration dans la chaîne de valeur avec le concours du BIT.
21. L'inclusion financière a été améliorée grâce à la création de 2 nouvelles coopératives d'épargne et de crédit et au renforcement des activités de 9 autres établissements de ce type. Ces organismes comptent désormais plus de 5 000 membres, dont 83 pour cent sont des femmes. Parallèlement, le ministère de l'Agriculture, le ministère du Travail, l'Organisme de coordination des coopératives et 5 organisations non gouvernementales ont adopté le programme de l'OIT «Créez et gérez mieux votre entreprise», ce qui a permis de certifier 13 formateurs, de former 108 entrepreneurs et d'orienter des investissements vers les chaînes de valeur du miel, des produits laitiers et des énergies renouvelables.
22. En partenariat avec la PGFTU, le BIT soutient la création de la première coopérative de garde d'enfants de l'État de Palestine afin de promouvoir la participation des femmes à la vie économique et des solutions coopératives dans l'économie du soin. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis dans le cadre du projet financé par l'Union européenne en faveur des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation dans le sud de la Méditerranée, notamment la réalisation d'un profil statistique et d'un état des lieux cartographique des politiques et des services, le lancement d'une analyse des services publics de l'emploi en collaboration avec le ministère du Travail et l'élaboration d'un projet de feuille de route pour les interventions prioritaires en faveur des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation d'ici à la fin de 2025.

B. Gouvernance du marché du travail, tripartisme et protection des travailleurs

23. Le BIT poursuit une approche globale du redressement du marché du travail qui prévoit l'intégration des principes du travail décent dans toutes les initiatives menées par le Bureau. À cette fin, il s'emploie à renforcer les capacités des institutions palestiniennes du marché du travail pour favoriser un redressement inclusif et faire en sorte que les mandants tripartites s'approprient les premières mesures prises dans ce domaine.
24. L'OIT collabore étroitement avec le ministère du Travail et les partenaires sociaux pour redynamiser le dialogue social en vue de mener à bien la réforme de la loi sur le travail de 2000, dans le respect des normes internationales du travail pertinentes. Les priorités consistent notamment à améliorer l'accès à la justice du travail par la création de tribunaux du travail spécialisés et à promouvoir des mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends basés, par exemple sur la médiation, l'arbitrage et le dialogue social sectoriel.

25. En parallèle, l'OIT aide le ministère du Travail à mettre en place un système complet d'information sur le marché du travail, à améliorer les services publics de l'emploi et à promouvoir des programmes inclusifs de relance du marché du travail. Ces initiatives visent à accroître l'employabilité, en particulier des travailleurs touchés par la crise, grâce à la formation, à la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi et à des mesures créatrices d'emplois, afin que la main-d'œuvre palestinienne soit compétitive, adaptable et prête à saisir les nouvelles occasions qui s'offriront à elle au fil du redressement de l'économie et de ses évolutions.
26. Par ailleurs, l'OIT s'attache à renforcer les capacités opérationnelles et organisationnelles du ministère du Travail et du Fonds palestinien pour l'emploi, qui sont des partenaires indispensables pour favoriser la relance par l'emploi et garantir la mise en œuvre effective du plan d'intervention d'urgence. L'ambition est de permettre au Fonds palestinien pour l'emploi de mener des programmes publics de grande envergure qui ouvrent des perspectives durables dans toute la bande de Gaza et en Cisjordanie, tout en coordonnant son action avec les organisations communautaires grâce à sa structure tripartite et en s'appuyant sur le cadre institutionnel du ministère pour les services de l'emploi, avec l'aide d'un système d'information sur le marché du travail actualisé. À cette fin, l'OIT a procédé à une évaluation visant à renforcer la capacité du Fonds palestinien pour l'emploi de gérer des programmes à grande échelle et mis au point des procédures opérationnelles normalisées pour les programmes de travail décent contre rémunération en espèces, lesquelles sont conformes aux normes internationales du travail et à la législation nationale et font actuellement l'objet d'un examen au sein du Groupe de travail sur les espèces en vue de leur adoption dans l'ensemble de l'État de Palestine.
27. En ce qui concerne les employeurs, la FPCCIA a effectué une évaluation approfondie qui a mis en évidence les éventuels domaines appelant des améliorations en matière de gouvernance, de viabilité financière, d'infrastructure numérique et de plaidoyer, outre la nécessité de renforcer la gestion des crises. Sur la base de ces éléments, le BIT aide la FPCCIA à mettre en place une unité chargée du soutien aux entreprises et du plaidoyer et un système de gestion informatisé unifié, afin d'institutionnaliser les activités de plaidoyer fondées sur des travaux de recherche, la mobilisation des donateurs et les services basés sur des données dans tout l'État de Palestine. Grâce au programme de formation pour des entreprises durables et résilientes, dispensé en partenariat avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin, 20 membres du personnel de la FPCCIA et des membres du personnel de 12 chambres de commerce de Cisjordanie ont appris à former les entreprises aux pratiques de résilience et à les accompagner dans ce domaine.
28. À Gaza, le BIT a collaboré avec la FPCCIA et réalisé une évaluation institutionnelle rapide destinée à renforcer les chambres régionales situées dans l'enclave, afin que celles-ci puissent continuer de proposer leurs services à plus de 5 000 entreprises malgré l'effondrement du marché local. L'aide fournie était principalement axée sur le maintien de services essentiels aux entreprises, la mise en place d'outils numériques pour remédier aux pénuries de liquidités et l'évaluation des dégâts pour orienter la planification d'un processus de relèvement rapide. L'évaluation a porté sur la gouvernance, la prestation de services, la viabilité financière et la gestion des crises, et a permis de recenser les principales lacunes ainsi que des possibilités de réforme. Ses conclusions constituent une feuille de route qui vise à renforcer la continuité des activités, à améliorer les services offerts aux membres et à faire des chambres de commerce de Gaza des institutions de premier plan pour le relèvement et la résilience du secteur privé.
29. Le BIT aide la PGFTU à renforcer ses capacités opérationnelles grâce à la mise en place prévue de l'unité chargée de la protection des travailleurs et du plaidoyer. Il a évalué la gouvernance, la prestation de services et les ressources de la PGFTU, et a ainsi pu définir des fonctions, une

structure et une feuille de route pour la future unité, et formuler des recommandations visant à renforcer l'aide juridique, les mécanismes de plainte et la négociation collective. Il a été convenu d'intégrer les fonctions de l'unité dans la structure existante de la PGFTU, de façon à optimiser l'utilisation des ressources, plutôt que de créer une unité distincte. En conséquence, le bureau de l'OIT à Jérusalem a organisé, fin octobre, avec l'appui du Bureau des activités pour les travailleurs, un atelier animé par la PGFTU en vue de valider la structure proposée et de définir des priorités en matière de renforcement des capacités. Le BIT a également accompagné la PGFTU dans la réalisation d'une évaluation des besoins de renforcement des capacités des membres de son comité exécutif nouvellement élu à son congrès de 2025, qui orientera les activités futures.

C. Protection sociale des personnes vulnérables

30. Avec le soutien de l'Union européenne, le BIT a continué de fournir une assistance technique au Programme national de transferts monétaires, en mettant l'accent sur le régime de prestations sociales fondé sur les droits adopté en septembre 2023 et mis en œuvre depuis août 2024. Ce dispositif, qui a marqué le passage d'une approche ciblant la pauvreté à une approche catégorielle tenant en compte des différents stades de la vie, prévoit désormais le versement de prestations mensuelles à 17 000 personnes âgées et à 14 000 personnes en situation de handicap, qui comptent au nombre des bénéficiaires couverts. Afin d'améliorer la conception du programme, le BIT a testé ses outils pour une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre du volet «Pauvreté» du Programme national de transferts monétaires, en évaluant leurs conformité avec les principes des droits de l'homme dans dix domaines, tels que le droit à bénéficier de ces transferts, leur adéquation et les mécanismes de plainte. L'évaluation donne lieu à des recommandations pratiques visant à renforcer les aspects liés aux droits et à jeter les bases de futures autoévaluations par le ministère du Développement social. Dans le même temps, le BIT a entrepris une analyse par sexe afin de passer en revue la conception, le ciblage et l'exécution du programme, et d'améliorer l'inclusion des organisations dirigées par des femmes ou œuvrant en faveur de ces dernières dans le Groupe de travail thématique sur les aides sociales en espèces et en bons d'achat.
31. Le BIT a en outre appuyé la réalisation d'un examen complet du Groupe de travail thématique sur les aides sociales en espèces et en bons d'achat afin d'en apprécier l'efficacité, de clarifier son rôle à l'échelle du système global de coordination et de proposer des solutions de restructuration pour renforcer l'impact de son action dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix, compte tenu de l'évolution récente de la coordination au sein du gouvernement de l'État de Palestine. Les conclusions et recommandations issues de cet examen seront communiquées aux membres du groupe dans le cadre d'un processus consultatif afin de parvenir à un consensus sur la voie à suivre et de convenir d'un plan d'action d'un an.
32. Malgré ces avancées, le Programme national de transferts monétaires connaît toujours de graves déficits de financement liés à la réduction des dotations nationales en raison de la rétention des recettes fiscales par Israël et de la suspension temporaire des contributions de partenaires internationaux clés. Si l'OIT a appuyé le passage de versements trimestriels à des versements mensuels en 2024, seuls huit versements ont été effectués cette année-là, dont six ont été financés par des sources externes et deux par des sources nationales. En 2025, seuls quatre versements ont été effectués à ce jour, tous au titre d'allocations nationales. Toutefois, le financement de l'assistance technique a été maintenu et même élargi, ce qui a permis à l'OIT et à ses partenaires d'améliorer encore la conception du programme et les systèmes de suivi et de mise en œuvre en dépit des contraintes financières.

► IV. Projet de décision

33. Le Conseil d'administration:

- a) prend note des informations figurant dans le document GB.355/POL/4 sur les progrès accomplis dans le cadre du plan d'intervention d'urgence et du programme de relèvement établis par le Bureau afin de répondre aux besoins urgents des travailleurs et des employeurs palestiniens, et salue les efforts déployés par celui-ci dans le droit fil de l'Agenda du travail décent et dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, du développement et de la paix;**
- b) prend acte des contributions financières déjà versées par des États Membres au profit du programme de l'OIT et invite les autres États Membres à faire de même pour permettre la pleine mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence et du programme de relèvement, en étroite coordination avec les mandats de l'OIT, afin de promouvoir le travail décent et la justice sociale au bénéfice de tous les Palestiniens;**
- c) accueille avec satisfaction le projet visant à organiser une réunion de mobilisation des ressources en marge de la 356^e session (mars 2026) du Conseil d'administration;**
- d) salue le cessez-le-feu et prie toutes les parties d'œuvrer à l'instauration de la paix et de la stabilité en vue d'un relèvement et d'une reconstruction inclusifs et durables;**
- e) prie le Directeur général de continuer à offrir ses bons offices afin de soutenir les travailleurs et les employeurs palestiniens dans leurs droits et de les aider à accéder à leur lieu de travail, ainsi que de continuer à traiter les priorités à long terme qui ont été mises en avant dans plusieurs de ses rapports annuels à la Conférence internationale du Travail, notamment la question des fonds de sécurité sociale et de la réforme du système des permis de travail.**